Bientôt 2 200 fermes bio en Normandie

Rencontres Economie & Marchés agricoles 14 octobre 2021

L'agriculture biologique est définie par le règlement communautaire n° 834/2007 (le nouveau règlement UE 2018/848 entrera en application au 1er janvier 2022). Un produit alimentaire issu de l'agriculture biologique résulte d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse. Les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique s'appuient sur le respect des équilibres naturels, privilégient des pratiques culturales préservant l'environnement et visant à garantir le caractère durable de l'activité agricole (agronomique, social, économique).

Eurofeuille : le logo bio

La conversion représente la période de transition entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique. Elle dure au minimum 2 ans quand la conversion concerne l'ensemble de l'exploitation (conversion dite simultanée des terres et des animaux). La totalité des règles AB doit être respectée durant cette période mais les produits ne peuvent pas encore être vendus dans le circuit biologique. Un contrôle annuel par un Organisme Certificateur indépendant et agréé par l'Etat est obligatoire (ce contrôle est payé par le producteur). Une notification annuelle d'activité bio est obligatoire auprès de l'Agence BIO.

Bientôt 2 200 fermes bio en Normandie

Fin 2020, la Normandie comptait **2 188 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique** (+ 9 % / 2019) pour une surface totale engagée en bio (certifiée bio et en conversion) de **123 387 ha** (+ 12 % / 2019) dont 26 527 ha en conversion (+ 9 % / 2019). La Normandie est la 9e région française, sur 13 régions métropolitaines, par le nombre d'exploitations conduites selon le mode de production AB. La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 56 ha (48 ha en France).

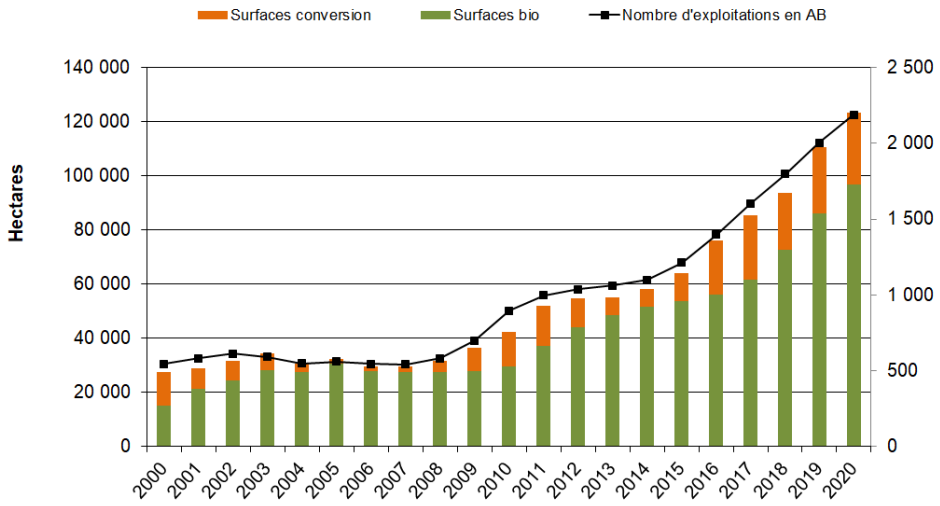

Source : Agence BIO

Fin 2020, **la part de SAU consacrée à l'AB atteint 6,3 % de la SAU normande** (contre 5,6 % fin 2019), ce qui place la Normandie à la 10e place sur 13 régions métropolitaines (France : 9,5 % de SAU en bio). Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations bio en Normandie a été multiplié par 2,5 et les surfaces conduites en bio ont triplé.

En 2020, en Normandie, 54 agriculteurs se sont installés en agriculture biologique dans le cadre du dispositif des installations aidées : **ces installations en AB représentent 20 % des installations aidées régionales**. Les installations aidées bio en Normandie concernaient principalement la production de bovins lait (46 % des installations aidées bio) et le maraîchage (22 % des installations aidées bio).

Productions agricoles bio en Normandie : les mêmes qu'en conventionnel

L'orientation des exploitations normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la Normandie : élevage bovin (lait et viande), puis céréales, fruits (dont pommes à cidre), maraîchage. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : brebis (quasi exclusivement pour la viande), poules pondeuses, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, volailles de chair, chèvres, porcs, apiculture…

En Normandie, le troupeau de vaches laitières bio est bien présent dans la Manche, celui des vaches allaitantes dans l'Orne et le Calvados. Les céréales bio sont essentiellement cultivées dans l'Orne, les oléo-protéagineux bio dans l'Eure. La culture de légumes frais bio est principalement pratiquée dans la Manche et en Seine-Maritime. Le verger bio est majoritairement implanté dans le Calvados.

	Calvados	**Manche**	**Orne**	**Eure**	**Seine-Maritime**	**Normandie 2020**	**Normandie 2020/2019**
Exploitations bio	535	641	480	254	278	**2 188**	+ 9 %
Surfaces engagées en bio	32 983	35 234	33 768	11 151	10 250	**123 386**	+ 12 %
dont en conversion	*7 178*	*6 907*	*5 383*	*4 151*	*2 907*	***26 526***	+ 9 %
SAU moyenne (ha)	62	55	70	44	37	**56**	-
Part SAU en bio	8,8 %	8,3 %	8,6 %	3,0 %	2,6 %	**6,3 %**	+ 0,7 pt

Source : Agence BIO

On note une forte disparité entre les 2 deux anciennes régions administratives, en particulier pour la SAU moyenne : cette différence pourrait s'expliquer par le fait que la mixité (une ferme ayant une partie de sa production en AB et une autre partie en conventionnel) est plus représentée dans l'Eure et en Seine-Maritime. On relève également une nette différence de % de SAU en bio entre les deux anciennes régions, notamment du fait de l'orientation de leurs productions agricoles.

Les surfaces bio en Normandie : essentiellement des surfaces fourragères

La Normandie confirme sa spécialisation laitière, y compris en agriculture biologique, comme le démontre la part importante des prairies et fourrages (75 % des surfaces bio régionales) dans les surfaces conduites en bio dans la région.

On note un développement plus récent des surfaces en céréales et oléo-protéagineux bio (18 % des surfaces bio régionales).

Fin 2020, 123 387 ha sont cultivés en bio dans la région (+ 12 % / 2019), ce qui représente 6,3 % de la SAU régionale.

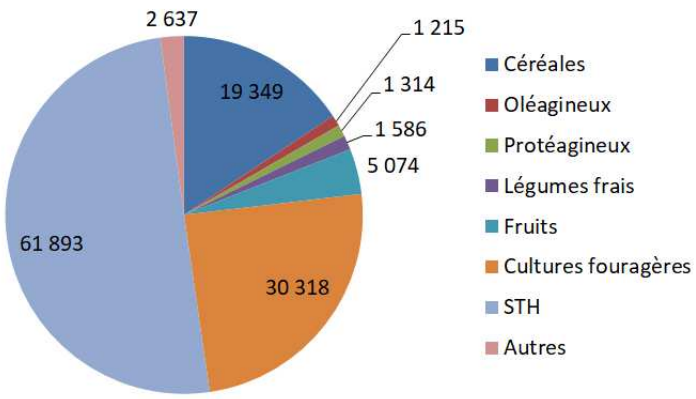

Répartition des surfaces cultivées en bio (ha) en Normandie en 2020

Source : Agence BIO

Davantage de fermes bio dans le Pays d'Auge, le Bessin et la Manche

Les secteurs géographiques où les exploitations en agriculture biologique sont les plus nombreuses sont le Pays d'Auge (14 et 61), la bordure orientale du Bocage ornais, la limite Calvados-Manche, et plus généralement le département de la Manche hormis le quart Sud et la pointe de la Hague.

Inversement l'ensemble de l'ex Haute-Normandie apparaît beaucoup moins concerné, hormis le Pays de Bray.

Toutefois cette vision pourrait être à relativiser dans la mesure où le nombre total d'exploitations diffère selon les secteurs, en particulier dans les zones de cultures où leur taille est plus importante et donc les effectifs moins nombreux. Par ailleurs, la taille des cantons, assez variable, influe aussi sur la lecture de cette carte.

Au cours de la période 2014-2019, l'agriculture biologique a connu une forte poussée, surtout dans des secteurs géographiques où elle était déjà bien implantée (Pays d'Auge, lisière Manche-Calvados).

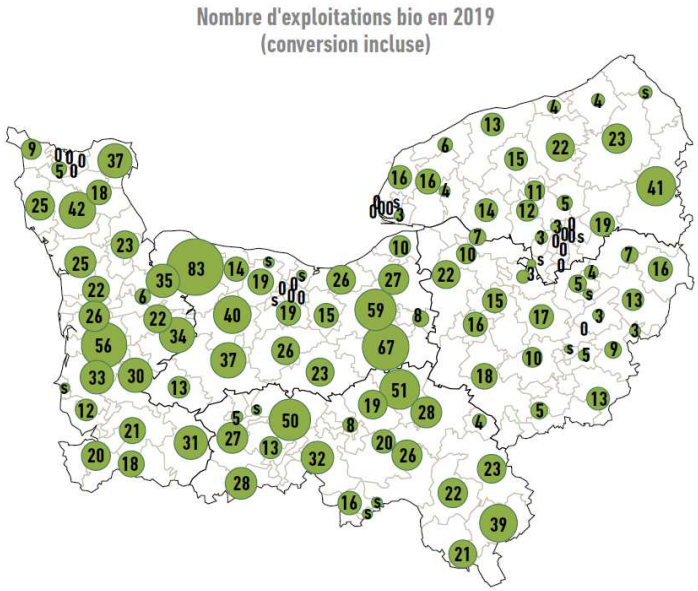

Source : Agence BIO,

Traitement : Jean HIRSCHLER, Chambres d'agriculture de Normandie

Part de SAU en bio : un gradient est - ouest

Les surfaces en agriculture biologique sont ici rapportées à la SAU totale du canton, ce qui permet de mieux percevoir l'implantation relative de l'agriculture biologique.

La géographie qui apparaissait avec la carte des effectifs d'exploitations (ci-dessus) est globalement confirmée.

A noter que certains pôles de présence de l'agriculture biologique apparaissaient déjà en 2014, notamment le Pays d'Auge. La forte implantation dans l'Ouest du Calvados et dans la moitié Nord de la Manche s'est affirmée depuis 2015.

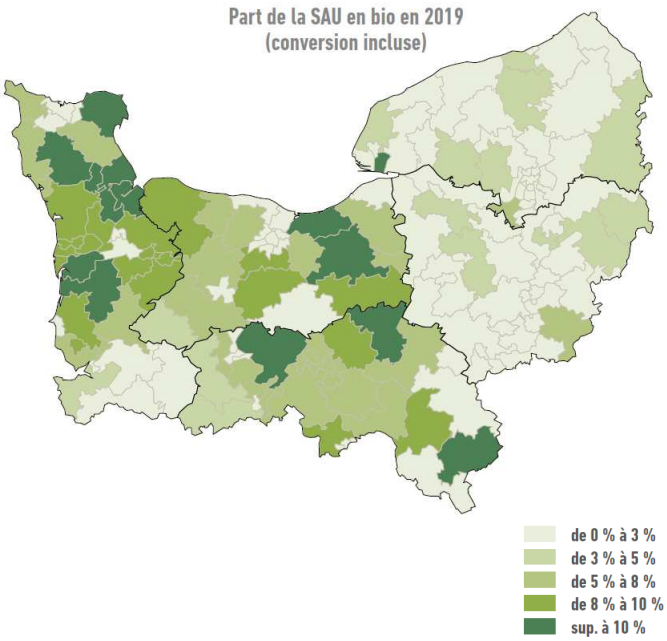

Source : Agence BIO,

Traitement : Jean Hirschler, Chambres d'agriculture de Normandie

Pour en savoir plus sur l'AB : le site internet des Chambres d'agriculture de Normandie

Dans la rubrique Nos publications / AB :

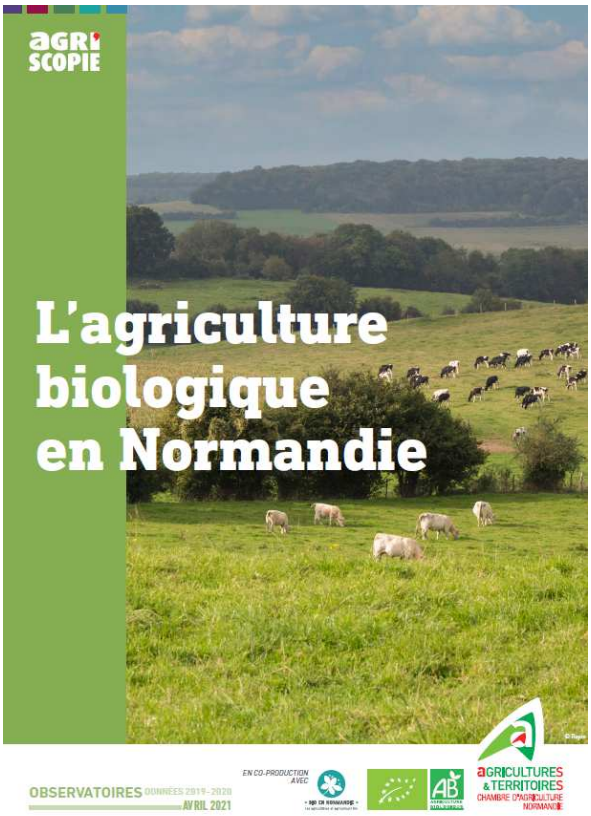

L'observatoire régional de l'agriculture biologique en Normandie

https://normandie.chambres-agriculture.fr/toutes-les-publications/publication/actualites/observatoire-regional-de-lagriculture-biologique/

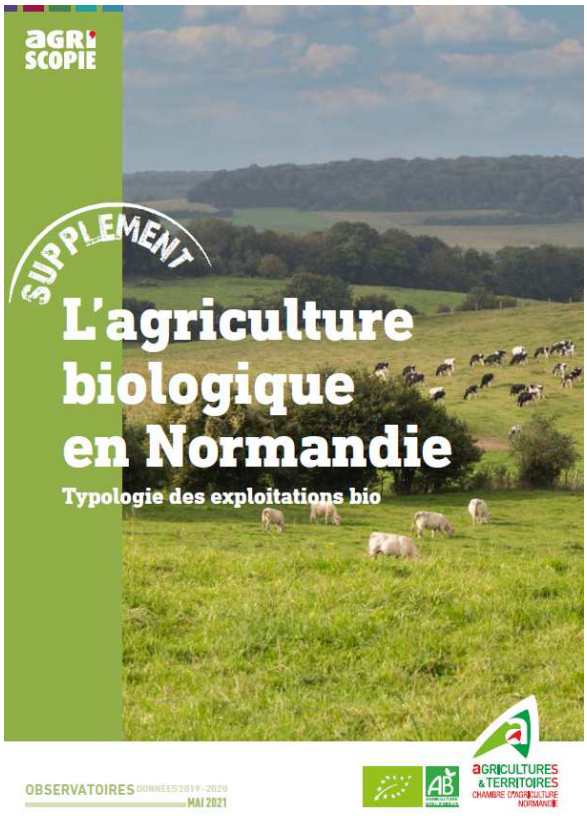

La typologie des exploitations bio en Normandie

https://normandie.chambres-agriculture.fr/toutes-les-publications/publication/actualites/typologie-des-exploitations-bio-en-normandie/

Sophie Chauvin, Référente thématique AB / Direction Innovation R&D